



*Communiqué de presse du 12 décembre 25*

## **Succès pour la protection des espèces : le dossier sur la régulation du loup ne sera pas clos**

Le Comité permanent de la Convention de Berne s'est réuni cette semaine à Strasbourg. CHWOLF et ALLJ ont réussi à convaincre le Comité de ne pas clore le dossier sur la régulation du loup en Suisse. C'est ce qu'avaient demandé les représentants de l'OFEV au début de la discussion. Il s'agit donc d'un nouveau succès pour CHWOLF et ALLJ, qui se sont engagés conjointement en faveur de la poursuite de la surveillance. Le fait que la demande de la Suisse n'ait pas été acceptée montre que les préoccupations des organisations de protection de la nature sont entendues et que la communauté internationale continue de considérer qu'il est nécessaire de clarifier la situation.

Dans le même temps, la présidence exprime sa vive inquiétude, notamment en ce qui concerne :

- les effets à long terme de la politique actuelle d'abattage et de régulation, y compris l'abattage proactif des louveteaux,
- les irrégularités mises en évidence dans le cadre de la plainte concernant la mise en œuvre cantonale, par exemple en matière de méthodes de chasse, de formation des chasseurs et de cas potentiels de braconnage,
- ainsi que du risque d'un abattage non sélectif à grande échelle, qui pourrait nuire à l'ensemble de l'écosystème alpin et à d'autres espèces.

La présidence du comité permanent invite donc la Suisse à fournir des données supplémentaires sur les répercussions sociales et comportementales de la politique d'abattage et à renforcer encore les mesures non létales de protection des troupeaux. Elle souligne également l'importance d'une politique transfrontalière coordonnée au niveau international, qui s'appuie sur les recommandations existantes et les meilleures pratiques européennes actuelles.

Bien que le dossier ait été rétrogradé de « dossier ouvert » à « dossier possible », la Suisse reste néanmoins tenue de réexaminer de manière critique ses pratiques réglementaires et de présenter des rapports complémentaires d'ici à l'été 2026.

CHWOLF et ALLJ saluent expressément cette décision. Elle montre qu'une clôture précipitée du dossier n'est pas dans l'intérêt de la protection internationale des espèces. Le fait que le comité n'ait pas donné suite à la demande de la Suisse est un signal clair : l'évolution de la politique relative au loup en Suisse reste sous surveillance et les préoccupations des organisations de protection de la nature sont justifiées.